

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

T/PET.2/63

Le 21 janvier 1949

FRENCH

ORIGINAL : ENGLISH

**TRUSTEESHIP
COUNCIL**

**CONSEIL
DE TUTELLE**

TANGANYIKA

PETITION DE Mme KATE SALZMANN

EN DATE DU 6 DECEMBRE 1948

Conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général des Nations Unies transmet par la présente aux membres du Conseil de tutelle une communication datée du 6 décembre 1948, émanant de Mme Kate Salzmänn et concernant le Territoire sous tutelle du Tanganyika.

19684

ENH

Traduit de l'allemand

Kate Salzmänn, née Nibbe

Treysa (District de Kassel)

44 Wierastrasse,

Zone américaine, Allemagne

Le 6 décembre 1948

A Monsieur le Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies, Flushing, N.Y.

Le gouvernement militaire de Ziegenhain, Hesse, à qui j'avais demandé pourquoi, ma mère, malade et clouée au lit, ainsi que mes enfants et moi-même, avons dû quitter le Tanganyika, m'a répondu par la communication d'un document de l'Organisation des Nations Unies où figure la décision prise à notre égard. Je tiens à réfuter les accusations injustes portées contre nous, et je me permets de vous faire parvenir ci-jointe la copie de la requête que j'ai adressée au Gouverneur du Tanganyika. On accuse mon père, Julius Karster Nibbe, ma mère, Maria Nibbe, et moi-même, de sentiments pro-nazis. C'est là la raison pour laquelle on a décidé que nous devons quitter le Tanganyika. Je voudrais ajouter quelques détails à ma requête au Gouverneur de ce territoire. Lorsque, en 1940, nous dûmes quitter Arusha pour le camp d'Oldeani, notre attitude n'était ni anti-britannique ni pro-nazie. Nous étions des Allemands et, comme nous l'avons souvent dit dans nos lettres, nous déplorions le conflit qui opposait l'Allemagne à l'Angleterre. Dans le camp d'Oldeani, des Juifs et des éléments anti-nazis venaient nous voir. Ces visites nous attiraient des réflexions méprisantes d'Allemands ou de Nazis qui prétendaient nous y faire mettre un terme, ce que nous n'avons jamais consenti à faire. Nous n'appartenions à aucun parti, et tâchions d'aider chacun, Juif ou Arrien. Nous avons mis nos lits à la disposition d'un Juif et de sa femme, nommés Cahn, qui, n'ayant pu obtenir du Gouvernement qu'on leur donne des lits, devaient coucher par terre, tandis que nous avons apporté nos lits et que nous ne nous en servions pas parce que la hutte qui nous avait été affectée en contenait. Si nous avions été pro-nazis, nous n'aurions certes pas agi de la sorte. Mme Cahn étant dans un état de grossesse avancée mais les Anglais ne se préoccupaient pas des internés et ne se souciaient pas de la façon dont ils étaient logés. Je puis prouver au Gouverneur du Tanganyika que ma mère a contracté sa grave maladie dans le camp d'Oldeani, du fait des conditions de logement indignes d'êtres humains. Je puis, à ce sujet, invoquer le témoignage de l'évêque du Territoire du Tanganyika,

Wynn Jones. Il nous rendit visite à Oldeani, en 1942. Il pleuvait ce jour là et l'évêque peut témoigner que la pluie passait à travers le toit, fait d'herbe et de cannes de bambou. On avait dû mettre des cuvettes sur le lit. La grêle s'engouffrait par la fenêtre et le vent soufflait à travers les lézardes des murs de terre. Tout était humide et moisi. Nous avions demandé que la hutte soit réparée ou qu'on nous en donne une autre, mais en vain. Même la demande que l'évêque Wynn Jones fit à cet effet resta sans suite. On nous fit déménager plus tard dans la vieille école, située dans la vallée, où il faisait très humide, brumeux et chaud. On trouvera les autres faits que j'avais à signaler dans ma requête au Gouverneur. Puis vint l'expulsion. On m'avait d'abord dit que nous resterions, ou tout au moins que nous ne partirions pas par le premier bateau. En raison de la grave maladie de mon mari et de celle de ma mère, je n'étais nullement prête à partir pour l'Europe. Lorsqu'arriva la décision de l'Organisation des Nations Unies, selon laquelle ma mère, invalide, pouvait rester dans le pays et que je pouvais faire appel, il y avait déjà quatre jours que les autorités du Tanganyika avaient pris la liberté de nous signifier un arrêt d'expulsion, et pourtant, les autorités avaient dit à Mme Karimjee, au mois de janvier, que ma mère pourrait rester dans le pays si elle le désirait, et que je pourrais y rester également. Ma mère demanda à ne pas être renvoyée en Allemagne où nous n'avions plus de famille et où nous attendait la misère mais sa requête resta sans effet, comme celles que mon frère, Hans Nibbe, qui demandait à revenir au Tanganyika, et nous-mêmes, avions formulées à maintes reprises. Au Tanganyika, mon frère aurait été en mesure de pourvoir aux besoins de ma mère malade; il aurait pu gagner suffisamment pour rendre agréables les dernières années de cette vieille femme malade et pour lui permettre de jouir du soleil, d'une chambre chaude et d'une bonne nourriture choses indispensables à une invalide. Ici, il nous est impossible de les lui donner. Cette femme âgée et malade a été envoyée sans motif, sciemment et délibérément à la misère... par l'humanité je suppose. Lorsque nous avons quitté Oldeani on ne nous a pas permis d'emporter nos valises avec nous. On nous a promis que nous les trouverions à Arusha. A Arusha, le temps pressait; on nous a dit qu'elles seraient dans le train. Ensuite, M. Austin nous a déclaré que le wagon était scellé et que nous trouverions toutes nos affaires à Mombasa. A Mombasa, je me suis enquis tous les jours de nos bagages, sans résultat. Ma mère, les deux enfants et moi-même n'avions ni linge, ni vêtements de rechange. Nous étions censés recevoir nos affaires lorsque les bagages des Allemands arriveraient sur le bateau. M. Austin fit mettre ces bagages dans la cale. Je ne pus avoir que mon carton à chapeau, que j'avais mis dans un panier que j'avais cousu pour le

fermer. Le carton était vide. Outre mon chapeau, mon appareil de photographie "Rolleiflex" et son étui marron avaient disparu. Comme j'arrivais près de M. Austin pour lui dire ce qui était arrivé, M. et Mme Neumann ainsi que la famille Abel lui signalaient également qu'il manquait des vêtements dans les malles qu'ils avaient retrouvées défoncées. M. Austin répondit qu'il avait été chargé de surveiller les Allemands et non leurs bagages. Comment des malles avaient-elles pu être défoncées et leur contenu subtilisé dans un wagon scellé ? Ma famille et moi-même sommes arrivées en Autriche dans la glace et dans la neige, avec des vêtements très légers convenant au climat africain. Outre les Africains, le Dr. Kahlhofer de Freistritz (Carinthie) peut en témoigner. A Freistritz, nous avons dû encore attendre nos malles pendant une semaine. Nous avons été contraints par de très gros rhumes à nous aliter, et dans le camp de Warburg, en Westphalie, mes enfants, en proie à la fièvre, ont dû garder le lit pendant cinq semaines, ce que le Dr. Hartman peut confirmer. Mes enfants et moi devons encore suivre un traitement médical et nous trouvons incapables de supporter le climat. Ma mère est hospitalisée à Marburg sur le Lahn, 8, Ortenbergstrasse et aucune guérison de sa grave maladie n'est maintenant possible, bien qu'elle puisse néanmoins vivre encore une dizaine d'années. Les médecins du bateau américain m'ont dit que ma mère n'irait jamais bien si on ne lui appliquait pas un traitement consistant à introduire dans son organisme une très grande quantité de phosphore au moyen de piqûres, ce qui est impossible en Allemagne. Après dix jours du traitement qui lui avait été appliqué avec une extrême prudence à bord du bateau, ma mère se sentait beaucoup mieux et son état s'était amélioré d'une façon étonnante. Je voudrais l'avoir maintenant auprès de moi, mais cela n'est pas possible car nous sommes trop à l'étroit. Chaque fois que je demande un peu plus de place, on me répond que ce n'est pas possible parce qu'il n'y en a pas davantage. Je demande donc respectueusement et instamment à l'Organisation des Nations Unies de s'intéresser au sort de ma famille. Je suis moi-même considérée ici comme un étranger, et personne ne se soucie de nous. On dit que notre cas regarde l'OIR mais cette organisation refuse de s'occuper de nous parce que nous ne sommes pas des réfugiés, mais des personnes expulsées à considérer par conséquent comme des membres de la cinquième colonne. Puisque, de toute évidence, nous n'avons pas de foyer en Allemagne et qu'on nous y laisse complètement entre ciel et terre, je demande qu'une démarche soit entreprise auprès du Gouvernement du Tanganyika à l'effet d'obtenir pour moi et ma famille l'autorisation de rentrer dans notre foyer et la restitution de nos biens, pour que nous puissions pourvoir aux besoins de notre mère malade, à ceux de mes enfants et aux nôtres. Si le Tanganyika ne veut pas nous accepter, je demande instamment que l'on nous donne une

indemnité de façon que ma mère malade, mes enfants, mon frère et moi-même puissions aller en Afrique orientale portugaise ou en Amérique et y recommencer notre vie. Lorsque, en 1947, j'ai demandé que ma mère fût admise à l'hôpital de Tanga, M. Austin m'a répondu que ma mère était incurable et qu'on ne pouvait l'admettre à l'hôpital. Je puis faire moi-même, selon les indications d'un médecin, les piqûres dont ma mère a constamment besoin comme je le faisais quand nous étions internés, mais on conviendra sans doute qu'il m'est impossible ici, en Allemagne, de gagner ma vie, et, en même temps, de remplir le rôle d'infirmière, de prendre soin de deux enfants âgés de 3 et 4 ans et de m'occuper du ménage, alors que si j'étais en Afrique où je pouvais confier à des indigènes le soin du ménage, mon frère et moi pourrions pourvoir aux besoins de notre mère. On n'a rien à reprocher à mon frère, mais, à cause des lettres que je lui ai écrites, on l'a renvoyé en Allemagne alors qu'il aurait pu s'occuper de notre mère. Lorsque j'ai demandé au sequestre des biens ennemis, à Arusha, territoire du Tanganyika, que le compte de Hanns Salzmann, ainsi que la part qui me revient dans les affaires de la famille Nibbe, soit débloqué on m'a répondu que le compte de mon mari était examiné par l'administrateur, qui déciderait ce qu'il y avait lieu d'en faire. Mon mari, Hanns Salzmann, est décédé le 5 décembre 1947. Son compte est par conséquent débloqué à l'heure actuelle et je demande que le montant m'en soit remis, attendu que l'on a autorisé d'autres étrangers qui étaient des sympathisants du régime nazi: Français, Suisses et Sud-Africains, que l'on a expulsés, à emporter tous leurs capitaux. M. Potter, du Bureau du sequestre, m'avait promis de m'envoyer en Allemagne un état complet des avoirs de mon mari, mais jusqu'à présent, je n'ai rien reçu. M. Potter m'avait fait cette promesse en présence de M. Bolati. Mon mari n'a pas laissé de testament, mais il avait (comme il l'a déclaré au sequestre) constitué un capital en faveur de sa première femme, Mme Ilse Salzmann. Or, j'apprends qu'Ilse Salzmann émet maintenant une revendication concernant le compte de mon mari. Le sequestre prétend que mon mari n'était pas hongrois, ce qui est en contradiction avec la décision de l'Organisation des Nations Unies, laquelle me reconnaît également comme hongroise; il n'y a par conséquent aucune raison pour que l'on persiste à refuser de me remettre le montant du compte de mon mari. On prétend également que la moitié de la part qui me revient, dans les affaires Nibbe était capital allemand et que l'on ne peut par conséquent pas la toucher. Les avoirs Nibbe ont été mis sous sequestre en deux parties distinctes, et, en raison des nombreuses demandes émanant des autorités (M. Bell s'en souviendra) il y a eu transfert à Hans Nibbe, sur mon avis, pour simplifier les choses. Notre expulsion est purement et simplement une mesure vexatoire de la part du Gouvernement du Tanganyika, qui ne veut

pas me donner d'indemnité. Je proteste contre l'expulsion prononcée contre moi en qualité d'Allemande, étant donné que je suis devenue hongroise par mon mariage avec Hans Salzman, et que le traité de paix avec la Hongrie est maintenant ratifié. Mon frère, comme moi, a présenté maintes requêtes à l'effet d'être autorisé à retourner au Tanganyika où il pourrait plus facilement pourvoir aux besoins de notre mère malade. Il est actuellement à Hambourg et ne gagne pas assez d'argent pour aider notre mère, pas même pour pouvoir lui rendre visite. Mon frère, mes enfants et moi-même, sommes nés au Tanganyika. En même temps que l'autorisation de retourner chez nous, je demande, pour tous les membres de la famille Salzman-Nebbe, un passeport d'apatride, car nous ne voulons pas nous entendre encore demander par un gouvernement où vont nos sympathies, et nous voir dépossédés une troisième fois. Je ne suis plus allemande, et je ne suis certainement pas hongroise. Je ne parle pas hongrois et n'ai aucun parent en Hongrie. Nous sommes tous nés en Afrique et notre foyer est là-bas.

Je demande instamment que mon appel soit entendu. Je suis à bout de forces; je ne sais que faire de ma mère; je vis en ayant pour tout meuble des caisses d'emballage, sans même un lit pour ma mère. En Afrique, nous avons tout ce qu'il fallait et tout cela doit être encore dans notre maison. Nous vivons de l'assistance publique et je ne puis trouver de travail. Les fonctionnaires du service de la main d'oeuvre, le maire de Treysa et les membres du Conseil de Ziegenhain, m'ont tous dit qu'il n'y a aucune possibilité pour moi de gagner ma vie en Allemagne, où même les travailleurs vigoureux ne trouvent pas d'emploi. Je ne suis pas encore assez âgée pour vivre de charité; de plus, j'ai des enfants en bas âge dont je dois prendre soin et pour lesquels je dois travailler si je veux qu'ils grandissent en bonne santé.

Je prie instamment l'Organisation des Nations Unies de faire en sorte que l'on s'enquiert auprès des médecins américains du bateau "Général Stuart" qui a quitté Mombasa en mars du traitement qu'ils ont appliqué à ma mère; que l'on m'envoie tous les médicaments que je ne puis me procurer en Allemagne et que la facture en soit adressée pour paiement au sequestre des biens ennemis à Arusha, Territoire du Tanganyika, attendu que mon compte, ou celui de mon mari a été débloqué le 5 décembre.

(signé) Kate Salzman

COPIE

(Note: Mme Salzmann a présenté ce document en anglais).

Kate Salzmann, née Nibbe
Treysa, Bezirk-Kassel
44, Wienstrasse,
Allemagne, zone américaine.

28 octobre 1948

A Monsieur le Gouverneur du Territoire du Tanganyika

Dar es-Salam
Afrique Orientale

Monsieur le Gouverneur,

J'ai reçu aujourd'hui, par l'intermédiaire des autorités militaires américaines du district de Ziegenhain à Ziegenhain (Hesse), la traduction de la décision prise à mon égard et qui figure aux pages 10 et 11 du document du Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies T/71.

Après avoir pris connaissance de ce document, je crois devoir présenter les observations suivantes :

Premier paragraphe : je suis d'accord sur son contenu.

Paragraphe 2(a) : la teneur de ce paragraphe n'est pas conforme à la réalité. La nationalité de mon mari, Hanns Salzmann, sujet hongrois, ne l'aurait pas empêché de devenir membre du parti nazi; c'est pour des raisons raciales qu'il ne pouvait en faire partie et c'est pourquoi il n'a jamais été pro-nazi. Seulement, la très belle situation de directeur qu'il avait chez MM. Karimjee excitait l'envie, et certaines personnes ont fait tout ce qu'elles ont pu pour le faire passer aux yeux des autres pour un Nazi.

(b) Ni Kate Salzmann, née Nibbe, ni son père, ni sa mère malade n'ont jamais été pro-nazis.

Tout d'abord, il est très connu que mon père (M. NIBBE) participa autrefois au sauvetage de deux marins anglais et que la reine Victoria d'Angleterre adressa à ce sujet une lettre élogieuse au Ministère des affaires étrangères, à Berlin, exprimant ses remerciements pour le courage dont mon père avait fait preuve et donnant l'assurance qu'aucun des sauveteurs n'aurait jamais à souffrir de tort de la part de l'Angleterre. Ensuite, tous les membres de la famille Nibbe ont toujours témoigné de leurs bons sentiments envers l'Angleterre, effectuant gratuitement dans leur garage des travaux pour l'école anglaise d'Arusha, réparant sans frais les bicyclettes des écoliers

ou donnant à ceux-ci toutes les facilités nécessaires pour qu'ils les réparent eux-mêmes dans ledit garage. Il est encore un autre fait : c'est que mon père (M. NIBBE) s'est employé, à ses propres frais, à débarasser la ville d'Arusha de ce fléau que sont les moustiques et que le Boma d'Arusha lui a proposé, et même demandé, de continuer son travail aux frais du Trésor.

En 1944, je reçus l'autorisation d'accompagner à Dar es-Salam mon père gravement malade. Or, l'officier de police nommé R. Austin (alias Herr van der Osten avant la guerre) se permit de conserver l'autorisation par devers lui pendant près de trois semaines, jusqu'à ce que le médecin anglais adressât une plainte au Commissaire de police d'Arusha pour protester contre l'impossibilité où j'étais mise de partir, alors que mon père, atteint d'un cancer à l'estomac, devait être transporté d'urgence à Dar es-Salam pour y être opéré. Je récuse toutes informations fournies par M. Austin, dont les rapports ne sont pas conformes à la vérité. Bien que fonctionnaire anglais, il a déclaré à des Allemands internés qu'il ne serait jamais dans une mauvaise situation parce qu'Adolf Hitler pourvoyait à l'éducation et à l'instruction des enfants d'un premier mariage de sa femme, etc. De plus, M. Austin trouva moyen de retarder l'envoi de la demande faite par le docteur Stern concernant le transport à Dar es-Salam de mon mari, que l'on croyait atteint d'un cancer. Ce n'est que lorsque le docteur Stern éleva une protestation qu'Austin fit suivre la demande, trois mois après le moment où il aurait pu le faire.

Pendant que j'étais à Dar es-Salam, le Gouverneur donna son avis favorable à la demande que j'avais faite à l'effet de retourner dans notre maison d'Arusha, rien de répréhensible n'ayant été relevé contre les membres de la famille Nibbe, dont les dossiers, me déclara également le colonel Stewart, ne contenaient rien de défavorable. Quoi qu'il en soit, le séquestre des biens ennemis s'empressa de louer ma maison pour six mois dès qu'on sut que j'avais déposé la demande dont j'ai parlé plus haut. Mon père, qui approchait de sa fin, allait si mal à son retour de Dar es-Salam que je décidai de laisser temporairement de côté cette question de maison. En 1945, ma mère tomba si gravement malade qu'une autorisation d'aller passer trois mois dans les montagnes d'Usambara lui fut accordée. En 1946, M. Padriges, alors commissaire de police à Arusha, me morigéna et me demanda pourquoi ma mère n'était pas partie. Je dus lui dire que je n'avais jamais reçu l'autorisation en question, et que ma mère serait bien volontiers allée se reposer si

elle l'avait eue.

C'est l'amertume éprouvée devant les intrigues des "Hitler au petit pied" que comptait l'administration anglaise du Tanganyika qui m'a incitée à exprimer dans les lettres que j'écrivais à mon frère des sentiments de sympathie à l'égard du chef de l'Allemagne; c'est là une réaction très naturelle que tout le monde devrait comprendre. Je tiens à souligner le fait qu'au début de la guerre et pendant toute la durée de celle-ci, tous les membres de ma famille n'ont cessé de dire combien ils déploraient cette malheureuse guerre et la discorde qui opposait deux pays qui ont tant en commun.

Mon père avait aussi beaucoup d'amis en Angleterre. Je prends également la liberté de rappeler que, peu avant la guerre, une révolte avait éclaté parmi les indigènes et que les Allemands (dont certains étaient nazis) proposèrent de la réduire. Le Gouvernement du Tanganyika accepta cette proposition. Huit jours avant que la guerre n'éclatât, les Allemands, à la demande du commandant von Brandis, rendirent volontairement leurs armes, témoignant ainsi d'un esprit vraiment peu belliqueux envers l'Angleterre. Pourtant, une fois la guerre déclarée, tous les Allemands furent internés et leurs biens confisqués. C'est ainsi que le Gouvernement du Tanganyika leur rappela qu'ils étaient des Allemands et qu'ils devaient ne pas l'oublier. Ce n'est que lorsque tous les ressortissants allemands du sexe masculin furent derrière les fils barbelés et privés des biens qu'ils avaient acquis par de nombreuses années de dur labeur qu'on leur demanda s'ils étaient ou non du côté de l'Allemagne. Il n'y avait à cette question qu'une seule réponse : les Allemands étaient du côté de l'Allemagne comme les Anglais étaient du côté de leur roi.

Etant donné qu'on ne peut reprocher aux membres de la famille Nibbe-Salzmann aucun acte punissable autre que les manifestations de sympathie dont il est question plus haut et qui ont été provoquées par des intrigues, je sollicite, par la présente, du Gouvernement du Tanganyika, la révision de notre cas, la permission de retourner dans le pays d'Afrique où nous sommes nés et la restitution des biens appartenant à la famille Nibbe-Salzmann. Je vous demande instamment, étant donné qu'un accord a été conclu entre l'Angleterre et la Hongrie aux termes duquel les biens de leurs ressortissants respectifs doivent faire retour à ceux-ci, de faire en sorte que le compte de Hanns Salzmann soit débloqué et l'argent qui s'y trouve mis à ma disposition ainsi

qu'à celle de nos enfants. Nous sommes recensés en Allemagne comme sujets hongrois, et nous n'avons dans ce pays en pleine détresse économique ni place, ni chance de gagner notre vie, ni moyen de prendre soin de ma vieille mère.

Je fais appel à la compréhension et l'humanité de la Grande-Bretagne et du Gouvernement du Tanganyika pour que, comme l'ont fait d'autres pays, ils ouvrent leurs portes aux Allemands du Tanganyika. On ne saurait invoquer des sentiments de sympathie à l'égard des Nazis pour justifier notre expulsion, puisque beaucoup d'anciens membres du parti nazi et d'Allemands sympathisants ont été autorisés à demeurer au Tanganyika. Lorsqu'un fonctionnaire du Boma d'Arusha a demandé à mon père ce qu'il pensait du national-socialisme, mon père a répondu ceci: "C'est peut-être bon pour l'Allemagne, mais il ne faudrait pas l'exporter." Et lorsque le Deutsche Bund a été incorporé au parti nazi, toute ma famille l'a quitté. Depuis ce temps-là, aucun de nous n'a jamais assisté, et n'a jamais été invité, à une réunion.

Allemande, née en 1909 à Sindeni (Handeni, Territoire du Tanganyika), devenue Hongroise par mariage, dont la seule patrie est le Tanganyika et à qui l'Allemagne, ruinée économiquement, ne peut offrir, pas plus qu'à mes enfants, ni place ni chance de gagner notre vie, je vous imploro de reviser notre cas dans un esprit d'équité!

Treysa, Bezirk Kassel
44, Wierastrasse
Allemagne, zone américaine.